

SPR Site Patrimonial Remarquable  
**AVAP** de la ville de Caen  
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DOCUMENT GRAPHIQUE 2/9

SECTEURS de l'AVAP

Approbation  
Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
28 janvier 2021

Le Président de la Communauté urbaine de  
Caen la mer Normandie,  
Monsieur Joël Bruneau, Maire de Caen



**ALAP**  
urbanisme architecture paysage  
5 impasse Charles Trenet 16200 Fleurance  
alapl@orange.fr

Marie Hélène Micaux  
architecte du patrimoine DPLG & DESCHCMA  
2 cité Rivein 75010 PARIS  
mhmicau@gmail.com

Secteurs

- 1- Centre historique
- 2- Anciennes paroisses Vaugueux Vaucelles
- 3- Tissus urbains XIXe
- 4- Faubourgs d'entrée de ville
- 5- Pavillonnaire début XXe
- 6- Ensembles urbains Reconstruction
- 7- Grandes emprises mixtes
- 8- Espaces ouverts structurants

- Limite communale
- Périètre AVAP
- Monument historique
- Site classé dans le périmètre AVAP

